

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX René

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 09-2018

Approbation du compte administratif 2017 du budget assainissement

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane présidente de la séance.

Mme RAMONDENC Viviane, présente le compte administratif 2017 préparé par M. le Maire. :

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2017 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 36 688.61 €
Recettes : 53 069.67 €
Résultat + 16 381.06 € (excédent)

Section d'Investissement :

Dépenses : 36 513.89 €
Recettes : 185 506.63 €
Résultat : + 148 992.74 € (excédent)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2017 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Qui n'ont pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

